

Le 25 avril 2016
PAR COURRIEL
PAR FAX

Pierre Baril
Président du BAPE
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6
communication@bape.gouv.qc.ca

Objet : Diffusion publique des mémoires et commentaires issus de la commission d'enquête sous 6.3 LQE

Monsieur le Président,

Nous vous écrivons suite à l'annonce du dépôt d'un avis de projet de TransCanada en respect des exigences de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et de la suspension des travaux de la Commission d'enquête du bureau d'audiences publiques sur l'environnement concernant le projet d'oléoduc Énergie Est – section québécoise, dont la deuxième partie des audiences publiques devait débiter aujourd'hui.

Nous vous demandons respectueusement par la présente de rendre public les centaines de mémoires et commentaires reçus au moment de la suspension des travaux de la commission d'enquête.

Il en va du respect de la contribution de la société civile qui a mis temps, expertise, énergie et argent pour participer à cet exercice démocratique et de la mission de votre organisme responsable de la participation du public.

À défaut de se faire, nous aimerions savoir en vertu de quelle autorité le BAPE refuse cette diffusion.

Cordialement,

Karine Péloffy pour le centre québécois du droit de l'environnement
Anne-Céline Guyon pour Coule Pas Chez Nous
Sidney Ribaux pour Équiterre
Christian Simard pour Nature Québec

Pj. Lettre au Ministre Heurtel